

RECUEIL DE GESTION			POLITIQUE	
Centre de services scolaire des Draveurs Québec		SECTEUR Service des ressources éducatives		
SUJET	POLITIQUE LINGUISTIQUE			
IDENTIFICATION		CODE : 49-05-01		PAGE : 1 de 2
AUTORISATION N°:	AMENDEMENT NO :	DATE	SIGNATURE	
DG090-0820		2026-08-31	Original signé par la présidence	

01) PRÉAMBULE

S'étalant sur un territoire rural et urbain dans une région où la dualité linguistique se vit quotidiennement et accueillant une clientèle diversifiée, le Centre de services scolaire des Draveurs agit comme médiateur culturel pour assurer le rayonnement de la langue française dans une optique de réussite éducative.

Il souhaite, par l'adoption d'une politique linguistique, proclamer son engagement à promouvoir la langue française comme seule langue commune de la nation québécoise (article 36, loi 94) et d'en assurer la qualité dans toutes ses sphères d'activités.

Il adhère aux axes énoncés dans le Plan pour la langue française adopté par le gouvernement du Québec. Il soutient notamment les priorités relatives à l'amélioration de la maîtrise du français des élèves et au renforcement de l'attachement des jeunes à cette même langue.

02) RÉFÉRENCES

- 2.1 Chartre de la langue française
- 2.2 Loi sur l'instruction publique
- 2.3 Article 36 de la loi 94
- 2.4 Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire
- 2.5 Régime pédagogique de la formation générale
- 2.6 Régime pédagogique de la formation professionnelle
- 2.7 Programme de formation de l'école québécoise, notamment le Programme Français, langue d'enseignement
- 2.8 Programme de formation de base commune
- 2.9 Plan pour la langue française
- 2.10 Plan d'engagement vers la réussite du Centre de services scolaire des Draveurs

03) DÉFINITIONS

Français de qualité : Tant à l'oral qu'à l'écrit, un français de qualité est défini comme respectant le code linguistique, le vocabulaire et le registre adaptés à la situation de communication.

04) PRINCIPES

Par l'adoption d'une politique linguistique, le centre de services scolaire affirme l'importance qu'il accorde à la langue française et à l'usage d'un français de qualité dans toutes les sphères de ses activités.

- 4.1 Le centre de services scolaire affirme que le français est la langue de toutes les communications, tant internes qu'externes, dans les écoles, les centres et les unités administratives.
- 4.2 Il reconnaît la langue française comme agent de cohésion sociale de la société québécoise en tant que seule langue commune.
- 4.3 Il affirme que l'usage exclusif d'un français de qualité est une responsabilité partagée par l'ensemble du personnel œuvrant au centre de services scolaire.
- 4.4 Exceptionnellement, lorsque la réussite de l'élève et son intégration, la santé ou la sécurité publique est compromise, l'usage d'une autre langue peut être envisagé.
- 4.5 Il favorise l'accueil et l'intégration des élèves plurilingues à la culture francophone en valorisant leur bagage linguistique et culturel, ainsi en reconnaissant leur apport à la société québécoise.

05) OBJECTIFS

La politique linguistique du centre de services scolaire vise la mise en œuvre d'actions cohérentes permettant l'atteinte des objectifs suivants :

- 5.1 Valoriser la culture francophone telle qu'elle se manifeste au Québec et ailleurs dans le monde.
- 5.2 S'assurer que toutes les communications internes et externes, dans toutes les unités administratives, qui s'adressent tant au public qu'aux autres organismes, s'effectuent dans un français de qualité.
- 5.3 S'assurer de l'usage d'un français de qualité par toutes les personnes qui interviennent auprès d'eux.
- 5.4 Soutenir l'intégration linguistique des élèves plurilingues tout en légitimant leur langue maternelle.
- 5.5 S'assurer que l'apprentissage et l'usage d'un français de qualité par les élèves est une responsabilité partagée par l'ensemble de la communauté éducative y compris les membres du personnel enseignant de toutes les matières.
- 5.6 Soutenir la formation continue du personnel en ce qui a trait à l'usage d'un français de qualité et à son rôle de médiateur culturel.

06) CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'adresse à tout le personnel du centre de services scolaire, aux instances et aux comités du centre de services scolaire, ainsi que dans ses communications avec les organismes externes et les partenaires.